

**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 21 janvier 2026**

Membres élus : 21
En activité : 21
Membres présents : 14
Membre ayant donné procuration : 0
Membres absents excusés : 7

L'an deux-mille-vingt-six le 21 janvier à dix-huit heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Thionville Fensch Agglomération, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le quinze janvier deux-mille-vingt-six, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 18h00.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
THONVILLE FENSCH
AGGLOMÉRATION :

M. LOUIS Jean-Charles, M. ZIEGLER Damien,
Mme BUHAJEZUK Christelle, M. GHAMO Fernando,
M. LUCCHINI Marc, M. DE LAZZER Xavier, M. STEICHEN
Christian, M. CORAZZA Hervé, M. ANTOINE Marc,
M. MEDVES Jean-François et Mme REBSTOCK-PINNA
Alexandra,

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS : M. PAQUET Michel, Mme DUTTA GUPTA Marie Marthe

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES : M. TINNES Jean-Paul

Publié(e) le 22 JAN. 2026

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général



Laurent GADEYNE

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
THIONVILLE FENSCH
AGGLOMÉRATION :

Mme RENAUX Patricia, M. MELEO Guy, M. SICHET Guy,
M. JURCZAK Serge et M. ENGELMANN Fabien

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS : M. FADI Hassan

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES : M. GLODEN Roland

Suppléants présents dont le vote ne peut pas être comptabilisé

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
THIONVILLE FENSCH
AGGLOMÉRATION :

Mme KOCEVAR Lucie et M. FOSSO Antoine

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK Christelle (communauté d'agglomération Thionville Fensch Agglomération).

Objet : Commissions consultatives du SYDELON- Modifications

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur, les commissions consultatives instruisent les affaires qui leur sont soumises par le président et en particulier, donnent leur avis sur les rapports relatifs aux projets de délibérations intéressant leur secteur d'activités.

Chaque commission est constituée de délégués syndicaux élus au sein du comité syndical du SYDELON.

Cinq commissions consultatives existent actuellement :

Commission n°1 : Mise en place d'une filière de biodéchets sur le territoire du SYDELON

Cette commission traitera notamment de :

- suivi du déploiement d'une filière de traitement pour les biodéchets sur le territoire du SYDELON.

Commission n°2 : Suivi du projet de recyclerie et du centre de transfert

Cette commission traitera notamment du :

- suivi des études de projets, notamment le centre de transfert.

Commission n°3 : Suivi du projet de création d'une unité de méthanisation

Cette commission traitera notamment :

- du potentiel élargissement du périmètre,
- de la faisabilité technique et financière d'unités de traitements.

Commission n°4 : Finances

Cette commission traitera notamment :

- des actes budgétaires
- du suivi de la faisabilité financière des différents projets du SYDELON

Commission n°5 : Étude du développement de nouvelles filières pour les déchèteries

Cette commission traitera notamment de :

- l'extension des filières déjà en place dans certaines déchèteries à l'ensemble du SYDELON (Ex : plâtre, huisseries)
- la mise en place d'une réflexion pour trouver de nouvelles filières,
- l'optimisation de la logistique transport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2541-8 et L. 5211-1,

Vu la délibération n° 2020-28 du Comité Syndical en date du 4 novembre 2020 portant élection des délégués syndicaux au sein des Commissions consultatives,

Vu la délibération n° 2022-25 du Comité Syndical en date du 30 novembre 2022 portant modification du règlement intérieur du Comité Syndical du SYDELON et notamment son article 11,

Vu la délibération n° 2022-26 du Comité Syndical en date du 30 novembre 2022 portant élection des délégués syndicaux au sein des Commissions consultatives,

Vu la délibération n° 2025-18 du Comité Syndical en date du 24 septembre 2025 portant modification des Commissions consultatives,

Vu la délibération n° DC 2026 023 du 8 janvier 2026 installant de nouveaux conseillers délégués au sein du SYDELON pour représenter la Communauté d'Agglomération Thionville Fensch Agglomération nouvellement créée,

Considérant qu'il convient de remplacer les places laissées vacantes dans ces Commissions consultatives pour le suivi des dossiers et de procéder à l'installation des nouveaux membres,

Par ailleurs, l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil intéressés à l'affaire qui en a fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire ».

Considérant cet exposé,

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical du SYDELON, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

INSTALLE les nouveaux membres au sein des commissions consultatives.

PROCÈDE à la modification des commissions consultatives comme suit :

Commission n°1 : Mise en place d'une filière de biodéchets sur le territoire du SYDELON

Présidée par Mme Patricia RENAUX : M. Rémy DICK ; Mme. Marie- Marthe DUTTA GUPTA ; M. Jean-Marie COLIN ; Mme Christelle BUHAJEZUK ; M. Fernando GHAMO ; M. Damien ZIEGLER ; M. Jean-Charles LOUIS et M. Hervé CORAZZA.

Commission n°2 : Suivi du projet de recyclerie et du centre de transfert

Présidée par M. Jean-François MEDVES : Mme Christelle BUHAJEZUK ; M. Jean-Charles LOUIS ; M. Marc LUCCHINI ; M. Christian STEICHEN ; M. Hervé CORAZZA et Mme Patricia RENAUX.

Commission n°3 : Suivi du projet de création d'une unité de méthanisation

Présidée par M. Jean-Paul TINNES : M. Roland GLODEN ; M. Jean-François MEDVES ; M. Jean-Charles LOUIS M. Xavier DE LAZZER. ; M. Marc LUCCHINI ; M. Hervé CORAZZA ; M. Hassan FADI ; M. Serge JURCZAK et Mme Valérie CARDET.

Commission n°4 : Finances

Présidée par M. Xavier DE LAZZER : M. Rémy DICK ; Mme Lucie KOCEVAR, M. Hassan FADI ; M. Jean-Paul TINNES ; M. Fernando GHAMO et M. Jean-François MEDVES.

Commission n°5 : Étude du développement de nouvelles filières pour les déchèteries

Présidée par Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA ; M. Rémy DICK ; M. Jean-Charles LOUIS ; M. Christian STEICHEN ; M. Damien ZIEGLER ; M. Hassan FADI ; M. Jean-Marie COLIN ; M. Antoine FOSSO et M. Jean-François MEDVES ;

AUTORISE

le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme au registre,
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le 22 JAN. 2026

Le Président,

Michel PAQUET

